



Autorisations de communication d'informations confidentielles pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au réseau public de distribution d'électricité

Documents associés

Autorisations et mandats dans le cadre des affaires de raccordement traitées par réséda

Résumé

Ce document est le modèle d'autorisation recommandé par réséda pour le demandeur du raccordement d'un ou plusieurs de ses sites, nommément désignés ou situés dans une zone géographique définie, au réseau public de distribution d'électricité dont réséda est gestionnaire.

Cette autorisation permet à la personne autorisée d'effectuer, au nom et pour le compte de l'utilisateur, la demande de raccordement du ou des sites considérés de l'utilisateur, et d'accéder aux informations lui permettant de suivre l'avancement de ladite demande.

Cette autorisation doit être produite, par la personne autorisée, à réséda, sur toute demande de sa part, dans un délai de deux semaines.

Autorisation de communication d'informations confidentielles pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au réseau public de distribution d'électricité

Entre les soussignés :

- Nom ou raison sociale :
- Adresse ou adresse du siège :
- Pour les entreprises et collectivités :
 - N° SIRET :
 - Nom prénom et qualité du représentant :

Ci-après désigné(e) par « **le bénéficiaire du raccordement** » d'une part,

Et

- Nom ou raison sociale :
- Adresse ou adresse du siège :
- Pour les entreprises et collectivités:
 - N° SIRET:
 - Nom prénom et qualité du représentant :

Ci-après désigné(e) par « **le tiers autorisé** » d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le bénéficiaire du raccordement autorise le tiers autorisé à effectuer, en son nom et pour mon compte, les démarches suivantes :

- transmettre sa demande de raccordement du ou des sites, dont la désignation figure ci-après, à réséda, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité concerné,
- et à disposer auprès de réséda, des informations relatives à l'avancement de ladite demande.

En considération de la présente autorisation, le tiers autorisé pourra notamment demander auprès des services compétents de réséda, la communication de toute information confidentielle me concernant, au sens du décret n° 2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité.

Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du ou des sites désignés ci-dessous, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du ou des sites dont le raccordement au réseau public de distribution est à réaliser :

- Zone géographique :
- Nature des opérations ¹ :

ou, pour chacun des sites nommément désignés :

- Adresse :
- Commune(s), code postal :
- Nature des opérations :

La présente autorisation prend effet à la date de sa signature. Elle est valable pour le raccordement des sites dont la demande a été exprimée dans l'année qui suit sa signature et prend fin lors de la mise à disposition par réséda des ouvrages de raccordement de ces sites.

Le tiers autorisé ne peut pas être tenu pour responsable des délais des réponses faites par réséda, ni des délais de réalisation des travaux de raccordement qui sont de la stricte compétence de réséda.

Fait à _____, le _____

Le bénéficiaire du raccordement

Le tiers autorisé

¹ Logements individuels ou groupés, locaux commerciaux ou professionnels...